

seigneurs laïques de Pizey, Bérard, en 1135 et les Lavieu de Pizey aux XII^e et XIII^e siècles, faisaient percevoir par leurs délégués, civils ou religieux, dans le lieu le plus fréquenté de l'époque, les redevances ressortissant au mandement dont s'agit.

Les faits historiques cités par M. Vachez prouvent simplement que les choses changent de nom, mais que la fiscalité reste la même jusqu'au jour où elle disparaît complètement ; cela ne prouve nullement l'existence, à Pizey, d'un réel château féodal, mais seulement celle d'un centre de perception de revenus établi à Pizey, en raison de l'affluence des pèlerins, et jadis des croyants, qui apportaient au sanctuaire leurs offrandes volontaires, ces perceptions légales auront été installées à Pizey par les seigneurs laïques possesseurs de la terre, et cela pour simplifier la besogne et faciliter les contribuables. Pareilles perceptions se pratiquaient au rendez-vous de la foire du mont Beuvray (1).

(1) Un moine du prieuré de Saint-Symphorien succédera au servent des idoles, successeur lui-même d'un druide, et sa présence suffira, comme par le passé, à subvenir aux nécessités d'un culte intermittent au milieu de ce désert.

L'emplacement de la foire et les boutiques du forum paraissent avoir été une dépendance du temple païen, le servent percevait des droits sur ces emplacements et boutiques, le prieuré continua, et, pour lui, le moine chargé de la desserte percevait des droits, concurremment avec le seigneur féodal (Bulliot, *Fouilles au mont Beuvray*, tome II, pages 92, 99; Dejustieu. Autun, 1899).